

Academia Christiana organisait ses université d'été à Sées : le gouvernement veut la dissoudre

Le gouvernement souhaite dissoudre Academia Christiana. L'association était venue plusieurs fois à Sées, pour organiser ses universités d'été à l'institut Croix-des-Vents.



Jusqu'en 2020, l'ensemble scolaire Croix-des-Vents a accueilli plusieurs universités d'été d'Academia Christiana.

Gérald Darmanin, le ministre de l'Intérieur, a annoncé, dimanche 10 décembre 2023, la dissolution d'Academia Christiana, un mouvement catholique identitaire d'ultradroite fondé en 2013.

Un groupe qui, selon le ministre, légitime la violence et le recours aux armes.

Cette dissolution devrait être présentée en Conseil des ministres dans les semaines qui viennent.

[Près d'Alençon, l'installation d'antennes proches des habitations inquiète](#)

Universités d'été à Sées

L'association a, par le passé, tenu ses universités d'été au sein de l'Institut Croix-des-Vents, école traditionaliste catholique hors contrat installée à Sées (Orne). Ce n'est plus le cas depuis 2020.

Victor Aubert, un des cofondateurs d'Academia Christiana, était professeur de philosophie à l'institut sagien. Il avait notamment fait parler de lui en 2019. Une vidéo le montrait en train de faire un geste semblable au salut nazi, lors de la Manif pour tous en 2016, à Paris.

Un reportage sur l'association, diffusé sur France 2, le 16 février 2022, avait provoqué de nombreuses réactions. Ses relations avec l'institut de Sées y étaient jugées « inquiétantes » par le maire, Mostefa Maachi. « La vigilance est de mise concernant Academia Christiana qui colporte une idéologie nauséabonde », avait-il justifié.

De son côté, l'institut Croix-des-Vents avait dénoncé dans un communiqué « une confusion entre notre établissement scolaire et l'université d'été organisée par l'association Academia Christiana, avec laquelle l'institut n'a aucun lien ».

Academia Christiana a réagi à cette annonce dans un communiqué, sur Twitter : « Academia Christiana ira devant les tribunaux pour contester cette procédure absurde qui manifeste une fois de plus que nous sommes sortis de l'État de droit. »